

PROCÉDURE – VALIDATION DE L’OID DES CANDIDATS (ORGANISATION ID)
Erasmus+/Jeunesse & Sport et Corps européen de solidarité

Documents requis :

- Veiller à ce que la **dernière version de vos statuts** soit annexée dans votre OID (telle que **publiée sur le site du Moniteur Belge**).
- Veiller à ce que toutes les données inscrites dans votre OID soient bien à jour (personne de contact, représentant légal etc)
- Compléter, dater, signer et télécharger le **document « *identification form* »** de la Commission européenne si c’est la première fois que vous déposez un projet ou en cas de changements notables dans vos statuts (adresse, représentant légal etc) :
 - Si vous êtes une organisation, veuillez compléter ce document : à destination des entités privées : https://commission.europa.eu/document/download/511699d1-223a-49ee-b33a-7a214e1e25ad_en?filename=legent_privcomp_en.pdf
 - Si vous êtes une personne physique (représentant légal d’un groupe de jeunes informel), veuillez compléter ce document : https://commission.europa.eu/system/files/2019-06/legent_indiv_en.pdf
- Joindre un **Relevé d’identité bancaire daté d’il y a 3 mois maximum** si c’est la première fois que vous déposez un projet ou en cas de changements notables.
- **Pour les demandes au-delà de 60.000 €** merci de télécharger également votre bilan et compte de résultats du dernier exercice comptable clôturé.

Comment procéder ?

- Rendez-vous sur la **plateforme d’enregistrement des organisations (ORS)** via laquelle vous pourrez accéder aux données de l’OID de votre organisation/groupe : <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/register-my-organisation>
- Vous devrez **utiliser vos identifiants EU Login** pour vous connecter. Vous accéderez ensuite à votre OID dans la section « mes organisations.
- **Merci de vérifier que minimum deux personnes sont reprises dans la liste des membres de votre équipe référencées en tant que « Personnes autorisées »** (personne en mesure d’accéder aux différents outils de la COM EU pour la gestion de votre OID) et que leurs données sont **bien à jour, sans quoi l’accès aux outils ne sera pas possible**.
- Les documents devront être téléchargés dans la sous-section « annexes » ou « documents » de votre organisation.

NB : N’oubliez pas de sauvegarder les mises à jour en cliquant sur l’onglet sauvegarder sans quoi vos mises à jour ne nous seront pas transférées.